



Le tableau 34 présente les mêmes chiffres pour l'année 1928, mais avec indication des types de véhicule.

34.—Classification des véhicules automobiles enregistrés au Canada, par provinces, en 1928.

Provinces.	Automobiles de tourisme ¹	Camions ou camionnettes. ²	Autobus.	Taxi-autos.	Motocyclettes.	En magasin chez les marchands.	Total. ³
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Île du Prince-Édouard.....	4,952	443	1	-	8	26	5,430
Nouvelle-Ecosse.....	30,327	4,538	44	-	204	143	35,256
Nouveau-Brunswick.....	25,064	2,699	49	-	146	114	28,072
Québec.....	116,157	21,747	439	7,484	2,263	383	148,473
Ontario.....	429,426	55,659	522	-	3,197	2,336	491,140
Manitoba.....	63,384	6,691	63	-	503	522	71,163
Saskatchewan.....	102,839	16,091	868	-	174	1,643	121,615
Alberta.....	78,302	8,919	-	831	346	851	89,249
Colombie Britannique.....	70,828	13,898	201	-	1,046	271	86,244
Yukon.....	116	48	3	-	10	-	177
Total.....	921,395	130,733	2,190	8,315	7,897	6,289	1,076,819

¹Y compris taxi-autos et autobus dans la Colombie Britannique.

²Y compris remorques et tracteurs dans le Québec et taxi-autos dans l'Ontario.

³Y compris autobus en Saskatchewan et en Alberta.

Revenus découlant de l'automobilisme.—La taxation des automobiles, des garages, des chauffeurs, etc., devient une source lucrative de revenus pour les gouvernements. Dans chaque province, la circulation des automobiles et des motocyclettes est assujettie à la délivrance d'un permis par les autorités; d'autres permis autorisent l'existence des garages et la conduite des voitures par des chauffeurs professionnels. La plus récente forme de contribution est sans doute la taxe sur la gazoline prélevée dans toutes les provinces en 1928. Au cours de l'année, les recettes provenant de cette source représentaient près de 40 p.c. de la taxe provinciale totale sur les automobiles. Le tableau (35) donne le détail de ces sources de revenus pour chacune des provinces en l'année 1928.